

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI, MERCREDI ET VENDREDI

Matahiti 173 N° 85 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 2 no Atete 2024
------------------------------------	---	---------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

<p><i>NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE</i> <i>au JOPF n° 85 du 2 Août 2024</i></p>

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

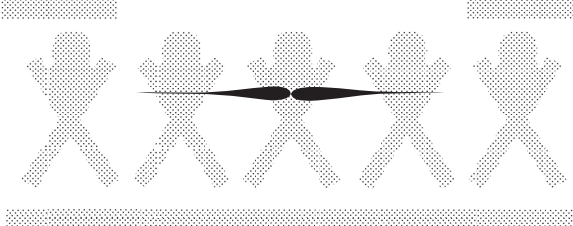
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1236 CM du 31 juillet 2024 fixant la périodicité de publication des annonces légales et des marchés publics au *Journal officiel* de la Polynésie française.....

Pages

13044



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1236 CM du 31 juillet 2024 fixant la périodicité de publication des annonces légales et des marchés publics au *Journal officiel* de la Polynésie française

NOR : SIO24202151AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 743 CM du 23 mai 2024 portant organisation et fonctionnement du service de l'imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté n° 233 CM du 28 février 2024 fixant la périodicité de publication du *Journal officiel* de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 juillet 2024,

Arrête :

Article 1er.— À compter du 5 août 2024, les annonces judiciaires et légales et les annonces de marchés publics publiées au *Journal officiel* de la Polynésie française paraissent les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Baptisée « *Journal officiel* de la Polynésie française - Annonces et marchés publics (JOAM) », cette publication est diffusée exclusivement en version numérique, sur le site www.lexpol.cloud.pf.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 juillet 2024.
Moetai BROTHERRSON